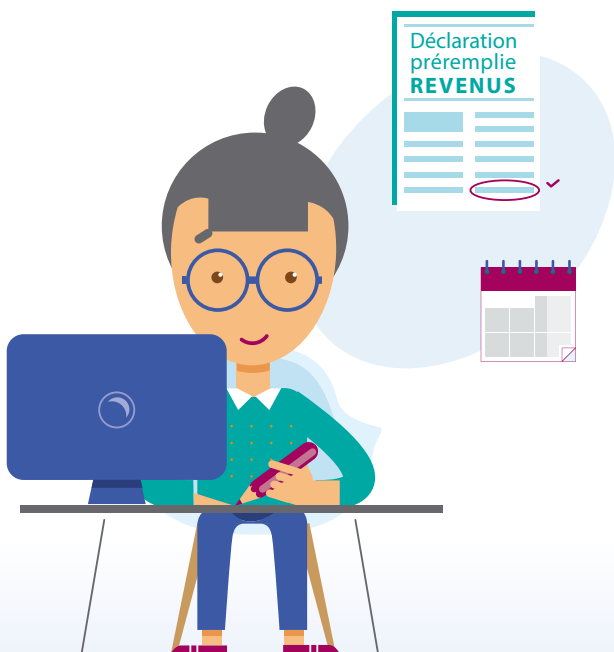


Retraite : déclarer mes revenus



Retrouver mon montant imposable

Pour consulter votre montant imposable transmis à l'administration fiscale, rendez-vous dans votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr et utilisez notre service en ligne "**Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale**".

Vous étiez travailleur indépendant ?

Votre montant imposable est également disponible dans votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr.

Prélèvement à la source

Si vous êtes imposable, votre retraite est soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cela signifie que vous payez votre impôt sur le revenu directement au moment où vous percevez votre retraite.

Vous pouvez retrouver à tout moment votre taux de prélèvement en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr. Pour toute information, renseignez-vous auprès de l'administration fiscale.

— **MON ESPACE PERSONNEL** —

Connectez-vous sur www.lassuranceretraite.fr et laissez-vous guider. Vous avez juste besoin de votre numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail. C'est simple, pratique et sécurisé !

En créant votre espace personnel, vous pouvez aussi :

- demander le relevé de vos mensualités ;
- retrouver les dates de vos prochains paiements ;
- recevoir des informations personnalisées.

Votre calendrier des paiements 2020

Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite
(régime général)

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2020	07/02/2020
Février 2020	09/03/2020
Mars 2020	09/04/2020
Avril 2020	07/05/2020
Mai 2020	09/06/2020
Juin 2020	09/07/2020
Juillet 2020	07/08/2020
Août 2020	09/09/2020
Septembre 2020	09/10/2020
Octobre 2020	09/11/2020
Novembre 2020	09/12/2020
Décembre 2020	date à venir

Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite
Alsace-Moselle (régime général)

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2020	02/01/2020
Février 2020	03/02/2020
Mars 2020	02/03/2020
Avril 2020	01/04/2020
Mai 2020	04/05/2020
Juin 2020	02/06/2020
Juillet 2020	01/07/2020
Août 2020	03/08/2020
Septembre 2020	01/09/2020
Octobre 2020	01/10/2020
Novembre 2020	02/11/2020
Décembre 2020	01/12/2020

Travailleurs indépendants : le versement de votre retraite intervient entre le 8 et le 10 du mois suivant.

Le délai effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.